

Fondation de la société anonyme

La société « Internationale des Forgerons-Artisans de Genève et Environs (IFAGE SA) » est fondée le 1^{er} juin 2013 par quelques amis forgerons qui souhaitent donner une plus grande visibilité à leur art. Ils vous mandate pour tenir la comptabilité de la fondation de la société.

Le capital-action, d'un montant 1'200'000.- est souscrit pour 10 % par Al Uminium (actions nominatives, libérées par l'apport de créances de 150'000.- reprises pour CHF 110'000.-) et à 90 % par divers actionnaires (actions au porteur, libérés au minimum légal par virement bancaire auprès de l'Union de Crédit Suisse, avec une taxe sur les versements de 2/5 %). Il y a lieu de rajouter une prime de 1 % sur les actions au porteurs, qui est utilisée selon le code des obligations.

Les insuffisances ou excédents de libération sont réglés par virement bancaire.

Les frais de fondation incluent la taxe sur les versements, CHF 5'000.- de frais de notaires (HT, TVA à 8%) et CHF 2'000.- qui ne sont pas soumis à la TVA.

Conformément au droit, les frais ne sont pas activés.

Il y a lieu de prendre en compte un éventuel droit de timbre fédéral. La société n'est pas assujettie à la TVA.

Travail demandé

Journalisez l'émission, la souscription et la libération de la société IFAGE SA, au 1^{er} juin 2013.

Répartition du bénéfice de la SA

La société Calvincade SA, qui organise des promenades à cheval à Genève fait appel à vos talents pour établir son tableau de répartition du bénéfice, à l'aide des informations suivantes (provenant de ses statuts)

Les attributions aux réserves se font selon le minimum légal (Code des obligations)

Capital-action	350'000.-
Capital non libéré	50'000.-
Bénéfice de l'exercice	39'800.-
Tantièmes	Aucun
Superdividende	Maximum, arrondi à 0.5 %
Réserve générale légale	59'000.-

Travail demandé

Présentez un tableau de répartition du bénéfice faisant apparaître clairement le taux de dividende total ainsi que les montants attribués aux réserves légales.

Journalisez la répartition du bénéfice.